

COMMUNE DE METZING

PLAN LOCAL D'URBANISME

6

Annexes sanitaires

DATES DE REFERENCE	
Date de référence	11.07.1987
Publication	07.05.1988
Approbation	09.02.1989

MODIFICATION	
13 février 1993	1

REVISION	
17 septembre 2004	1

MISE A JOUR	
17 août 1989	1

GUELLE & FUCHS
Géomètres Experts
18 avenue Passaga
57600 FORBACH

Département de la Moselle

Commune de METZING

Plan Local d'Urbanisme

Assainissement

Schéma de Principe

RAPPORT JUSTIFICATIF

PREAMBULE

Ce schéma de principe est établi pour valoir annexe sanitaire au plan local d'urbanisme de la commune de METZING, conformément à l'article R 123-24 du Code de l'Urbanisme.

La présente notice a pour objet de rappeler l'état actuel du réseau d'Assainissement de la commune de METZING et d'explicitier les améliorations, modifications, extensions projetées pour satisfaire les besoins engendrés par le développement de l'urbanisation prévu par le plan local d'urbanisme.

SITUATION ACTUELLE

En 1970, s'est créé un syndicat intercommunal regroupant 6 communes : Tenteling (+Ebring), Diebling, Metzling, Nousseviller Saint Nabor (+Cadenbronn), Hundling et Ippling. Ces communes avaient pour objectif la création d'une station d'épuration en aval d'Ippling. Un collecteur fût posé jusqu'en aval d'Ippling, mais la station ne vit pas le jour et les eaux collectées étaient évacuées dans le milieu naturel (le Strichbach).

Enfin, depuis une dizaine d'années, a été créé un syndicat mixte qui regroupait 6 communes, la communauté d'agglomération de Forbach et la communauté d'agglomération de Sarreguemines.

Ce syndicat regroupait alors les trois compétences différentes que sont la collecte, le transport et le traitement.

SITUATION FUTURE

Il est prévu pour 2004 la mise en fonctionnement d'une station d'épuration à Sarreguemines permettant de traiter entre autre les eaux usées provenant de ces 6 communes.

- Zone 1AU rue sainte Barbe

Cette zone sera assainie par un collecteur unitaire Ø 250- Ø 300. Celui-ci se rejettera dans le collecteur unitaire existant Ø 300 du C.D. 81.

- Zone 1AU lieu dit « Beckerseck »

Cette zone sera pourvue d'un assainissement de type unitaire. Les collecteurs Ø 300 unitaires se rejettent directement dans le collecteur unitaire Ø 400 existant au C.D. 81.

- Zone 1AUx

Cette zone sera assainie en système séparatif. Les eaux usées se jetteront dans le collecteur syndical et les eaux pluviales dans le ruisseau du Strichbach.

- Zone 1AUa lieu dit « Wirtzeheck »

Cette zone sera assainie par un collecteur unitaire Ø 250- Ø 300.

- Zone 1AUa lieu dit « Neugarten »

Cette zone sera assainie par un collecteur unitaire Ø 250- Ø 300.

L'ensemble des dispositions projetées pour l'assainissement de la commune est schématisé sur les plans joints au dossier.

COMMUNE DE METZING
PLAN LOCAL D'URBANISME

Annexe concernant l'alimentation
en eau potable

NOTE EXPLICATIVE

1. Situation actuelle :

Au dernier recensement, la commune de METZING regroupait 537 habitants.

L'eau potable distribuée dans la commune provient du réservoir semi-enterré de DIEBLING, d'une capacité de 400 m³ (cote départ : 295).

L'eau est acheminée depuis le réservoir par une conduite en fonte de diamètre 80 mm à partir du centre de DIEBLING.

L'ensemble du réseau appartient à la communauté d'agglomération de FORBACH et est affermé à la Compagnie Générale des Eaux.

2. Insuffisances du réseau :

L'infrastructure existante permet d'alimenter convenablement en eau la Commune en service normal.

Par contre, la défense contre l'incendie n'est pas assurée par le réseau puisqu'il ne peut amener que 5l/s environ au centre du village au lieu des 17l/s réglementaires.

3. Situation future :

3.1. Evolution démographique

La commune prévoit les zones d'extensions suivantes :

- 3 zones 1AUa
- 2 zones 1AU

3.2. Besoins futurs en eau – Renforcements

L'infrastructure existante est suffisante, tant au point de vue de la production, que du stockage et de la distribution en service normal.

La défense contre l'incendie réglementaire n'est assurée actuellement en aucun point du réseau. Pour pallier à cette insuffisance, deux solutions techniques existent :

- la construction de plusieurs citernes d'incendie en divers points de la commune, de capacité respective 90 m³.
- Le renforcement général du réseau par la pose d'une conduite de diamètre 150 mm depuis le centre de l'agglomération de DIEBLING, et la pose de conduites de diamètre 125 mm le long notamment du C.D. 81 et DU C.D. 910 (sortie EST de l'agglomération).

Les zones d'extension prévues par le P.L.U. nécessitent les travaux suivant :

- zone 1AU au Nord de METZING : elle pourra être desservie à partir de la conduite d'eau de diamètre 125 mm existant le long du C.D. 81.
- zone UC au Nord de la voie S.N.C.F. : prolongation de la conduite de diamètre 80 mm par une conduite de 125 mm.
- zone 1AU, au Sud de la voie S.N.C.F. et regroupant 12 logements : elle peut être alimentée à partir de la conduite de diamètre 110 mm existant le long du C.D. 910.
- Zone 1AU, en bordure Sud du ruisseau de METZING : une conduite de diamètre 125 mm devra être posée à partir de la conduite existante le long du C.D. 81 qui elle même devra être renforcée par une nouvelle conduite de diamètre 125 mm en vue d'assurer la défense contre l'incendie.
- Zone UC : elle pourra être alimentée à partir de la nouvelle conduite citée ci-dessus.

- Zones 1AU (17 +18 logements) : elles pourront être alimentées à partir de la conduite de diamètre 125 mm à poser le long du C.D. 81.

Toutes les extensions devront être réalisées en diamètre nominal au moins égal à 125 mm en vue de pouvoir assurer la défense contre incendie après renforcement du réseau d'eau en amont.

COMMUNE DE METZING
PLAN LOCAL D'URBANISME

Annexe concernant le traitement des déchets

NOTE EXPLICATIVE

1. GESTION DES ORDURES MENAGERES

Le ramassage en conteneurs hermétiques des ordures ménagères est assuré dans la commune une fois par semaine par une société privée, sous contrat.
Les ordures ménagères sont ainsi transportées au Centre d'Enfouissement Technique (C.E.T.) à TETING sur NIED en Moselle.

2. COLLECTE SELECTIVE DES ORDURES

2.1. Collecte et tris sélectif

La collecte sélective est assurée toutes les deux semaines :

- dans les sacs transparents pour les produits suivants : bouteilles en plastiques, boîtes métalliques, aérosols, briques alimentaires, cartons
- dans des caissettes individuelles pour les vieux papiers

Cette collecte sélective est assurée par une entreprise sous contrat qui acheminent les produits vers le centre de tri de Maizières-les-Metz.

Il est prévu que la Communauté d'agglomération de Forbach délègue la compétence du transport et du tri des déchets recyclables au Syndicat Mixte de Transports et Traitement des Déchets de Moselle-Est, qui réalise actuellement la construction de deux centres de Tri (à Sarreguemines et à Freyming-Merlebach).

2.2. Collecte du verre

Par apport volontaires dans les conteneurs de rue dont les produits sont repris par un industriel verrier.

2.3. Déchetterie ou centres d'apport volontaire

Les habitants de Metzting peuvent amener les produits si dessous à la déchetterie districale de DIEBLING.
Il s'agit ici de gravats, de tout-venant incinérables ou non incinérables, de cartons, de papiers, de déchets ménagés spéciaux, de batteries,...

Les produits ainsi collectés sont acheminés par traitement vers les filières spécialisées.